

Résolution sur l'opération militaire israélienne contre la flottille humanitaire et le blocus de Gaza

2010/2735(RSP) - 17/06/2010 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 470 voix pour, 56 voix contre et 56 abstentions, une résolution sur l'opération militaire israélienne contre la flottille humanitaire et le blocus de Gaza.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ADLE, Verts/ALE et GUE/NGL.

Le Parlement condamne l'attaque contre la flottille dans les eaux internationales, qui constitue une violation du droit international, et demande que soit rapidement menée **une enquête internationale et impartiale** sur cette attaque.

Les députés **invitent Israël à lever immédiatement le blocus de Gaza**, ayant entraîné une catastrophe humanitaire et une radicalisation croissante qui devient une source d'insécurité pour Israël et pour toute la région. Ils demandent également **que toutes les attaques contre Israël cessent immédiatement** et avertissent que ceux qui les commettent doivent assumer pleinement leur responsabilité.

La haute représentante/vice-présidente et les États membres de l'Union européenne est invitée :

- à prendre des mesures pour assurer **l'ouverture durable de tous les points de passage à destination et en provenance de Gaza**, y compris le port de Gaza, avec un contrôle international adéquat de l'utilisation finale, afin de permettre la circulation sans entrave des produits humanitaires et commerciaux nécessaires à la construction et à une économie autonome, de même que les mouvements monétaires et la libre circulation des personnes;
- à prendre immédiatement l'initiative en soumettant au Quatuor **un plan de l'Union européenne en vue de lever le blocus de Gaza et d'aborder les préoccupations d'Israël en matière de sécurité** en assurant le contrôle international des points de passage, y compris en réévaluant le mandat de la mission d'assistance à la frontière de l'Union européenne (EU-BAM), avec éventuellement une dimension maritime, ainsi qu'en réactivant cette mission et en déployant une force navale internationale pour surveiller le rivage de Gaza.

Le Parlement rappelle que, même si l'Union est disposée à prolonger son assistance aux Palestiniens, cet engagement n'est pas à durée indéterminée. Il souligne que, si l'aide humanitaire doit demeurer inconditionnelle, **l'Union doit jouer un rôle politique** débouchant sur des résultats concrets en vue de la création d'un État palestinien viable, qui soient conformes à l'importance de son aide financière ainsi qu'à son poids économique dans la région. Il exprime son soutien aux pourparlers de proximité entre Israël et l'Autorité palestinienne et souligne la nécessité de les poursuivre en vue de la reprise de négociations directes.

Les députés sont convaincus qu'il est nécessaire et urgent de **procéder à une réforme approfondie de la politique de l'Union à l'égard du Proche-Orient** et que cette réforme doit s'étendre à toutes les politiques de l'Union, y compris la politique commerciale et la politique de développement. Ils invitent le Conseil à prendre les mesures nécessaires : i) pour convoquer sans délai le Conseil d'association UE-Israël afin de discuter de la situation actuelle; ii) pour convoquer le comité mixte UE-Autorité palestinienne.

Le Parlement demande la libération immédiate du sergent israélien Gilad Shalit qui a été enlevé par le Hamas sur le sol israélien le 25 juin 2006 et qui, depuis, est détenu au secret à Gaza.

Enfin, observant que les événements récents ont sérieusement détérioré les relations entre la Turquie et Israël, la résolution encourage le gouvernement turc à axer ses efforts diplomatiques et politiques sur des mesures visant à adoucir le sort de la population palestinienne et à contribuer au processus de paix au Proche-Orient.